

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 30 septembre 2024

Afférents au CM : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Présents : 11 Convocation du 25 septembre 2024

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme PETIT Séverine (2^{ème} Adjointe) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3^{ème} Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4^{ème} Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DIDON Mylène ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa.

Absents non représentés : Mme DEON Marianne (excusée) ; M. GUILLEPAIN James (non-excuse) ; M. PHILIPPONNAT Charles (excusé).

Absent représenté : Néant.

Secrétaire de séance : Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa.

DELIBERATION 2024-41 : COURS DE SOPHROLOGIE A LA SALLE CLAIR-VIGNE

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2019-17 « Tarifs de location de la salle Clair-Vigne »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Sandrine Morin, habitante de Champillon a contacté la mairie dans le cadre d'un projet de reconversion. Nouvellement diplômée en sophrologie, elle souhaite développer son activité en supplément de sa profession actuelle.

Elle souhaite ainsi proposer des séances de sophrologie en groupe sur notre commune les mercredis après-midi de 17h30 à 18h30 environ. En proposant une première séance gratuite, puis 15€ par personne par séance pour un effectif de 10 personnes environ par séance.

Elle aurait aimé bénéficier de la salle Clair-Vigne, avec éventuellement un forfait.
La salle étant louée en semaine à 130€ pour la journée (avec chauffage).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De créer un tarif pour l'utilisation de la salle Clair-Vigne à 40€ de l'heure, pour des cours ou des activités en semaine.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN